



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 AVRIL 2021 à 20H00

Présents : ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, BOCQUET Corinne, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné procuration :

ANGARD Gil, ayant donné pouvoir à LENOBLE Christian.
CARBONNEAUX Gérard, ayant donné pouvoir à CLAUSSE Philippe.
PRZYBYLSKI Johann ayant donné pouvoir à WEBER Gwénaël.
RENOLLET Mathilde ayant donné pouvoir à HAPLIK Aline.
VAN DEN ABEELE Chantal ayant donné pouvoir à ANSELMO Pascale.

Absents excusés : aucun

Absents : aucun

Secrétaire de séance : DANCRE Romaric.

La séance est ouverte à 20h00 et se tient exceptionnellement dans la salle des fêtes de Tournes afin de respecter les mesures sanitaires.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché pour des raisons de santé, Madame Aline HAPLIK, première adjointe, assure la présidence de la séance. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 10 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame HAPLIK donne lecture d'un message de Monsieur le Maire expliquant les motifs de son absence. Les conseillers lui souhaitent un prompt rétablissement.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romaric DANCRE est élu secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

Madame la présidente demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Aline HAPLIK porte à la connaissance du Conseil les décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°33/2020 du 26 mai 2020.

Décision n° 2021/02 du 08/03/2021

Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts du 01/04/2021 au 31/03/2022 avec la société GROUD ESPACES VERTS à Signy-L'abbaye, pour un montant TTC de 21 840 euros.

M. Romaric DANCRE demande si le contrat a été reconduit à l'identique des travaux. Il rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse plus performant qui devrait permettre d'augmenter les travaux d'entretien des espaces verts par l'équipe technique de la commune. Il est indiqué que l'entreprise concernée arrêtera ses activités l'année prochaine et qu'il sera alors nécessaire de renégocier les termes d'un nouveau contrat qui pourrait être l'occasion de revoir la nature et l'étendue des travaux externalisés. Il est par ailleurs fait observer que le contrat 2021 avec l'entreprise GROUD a été reconduit au même tarif qu'en 2020.

ORDRE DU JOUR

4 - Présentation et vote du compte de gestion 2020

Délibération n° 15/2021

Approbation du compte de gestion 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

CONSIDÉRANT que le comptable public a bien repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 dressé par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Présentation et vote du compte administratif 2020

Délibération n° 16/2021

Approbation du compte administratif 2020

VU le rapport de présentation du compte administratif 2020.

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le comptable public de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 14 Abstentions : 0 Pour : 14 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Délibération n° 17/2021

Affectation du résultat de fonctionnement 2020

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats ».

VU les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT.

VU le compte administratif 2020 du budget principal.

ENTENDU l'exposé de M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement (R 1068) : 142 902,63 €
- Report en fonctionnement (R 002) : 1 688 052,00 €

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Vote du taux des taxes pour 2021

Délibération n° 18/2021

Vote du taux des taxes pour 2021

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment son article 29.

CONSIDÉRANT que le taux de la taxe d'habitation est figé à son niveau de 2020.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit fixer les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour 2021.

CONSIDÉRANT l'affectation aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

CONSIDÉRANT que le coefficient correcteur pour 2021 est fixé à 0,78275 pour la commune de Tournes.

ENTENDU l'avis de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux 2021 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 47,15%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,86%

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Présentation et vote du Budget primitif 2021

Délibération n° 19/2021

Présentation et vote du budget primitif 2021

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2021 présenté par le Maire, soumis au vote par nature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10 Votants : 15 Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Signature d'une convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants entre la commune de Tournes et Ardenne Métropole

Délibération n° 20/2021

Signature d'une convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants entre la commune de Tournes et Ardenne Métropole

VU le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) approuvé par arrêté préfectoral 2019-066 du 10 mai 2019.

VU le projet de convention de prestation de service proposé par Ardenne Métropole pour le contrôle et l'entretien des hydrants.

CONSIDÉRANT que le contrôle et l'entretien périodique des hydrants situés sur le domaine public relèvent de la compétence de la commune.

CONSIDÉRANT que le SDIS des Ardennes n'effectue plus les opérations de contrôle depuis 2019.

CONSIDÉRANT que la commune ne dispose pas des moyens humains ni matériels pour effectuer ces opérations en régie.

ENTENDU le rapport de Monsieur l'adjoint aux travaux et sur sa proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Ardenne Métropole la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants sur le domaine public de la commune de Tournes.

MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 10

Votants : 15

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

10 - Achat d'un panneau d'affichage électronique

Rapport présenté par M. Christian LENOBLE, adjoint aux travaux

Le panneau d'affichage électronique de la commune doit être remplacé en raison de sa vétusté. Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées en 2020. Au vu des devis transmis, le choix de la collectivité s'est porté sur la société CENTAURE qui offre le meilleur rapport qualité prix. M. LENOBLE présente au conseil les caractéristiques techniques et financières de l'offre de CENTAURE.

L'avis du Conseil est sollicité sur deux points particuliers :

- Affichage monochrome ou full couleur, le surcoût de cette seconde formule restant

limité (+ 2 700 € HT) ;

- Ancrage enterré ou en surface dans un bac béton, le coût des deux formules étant identique.

A une très large majorité, le Conseil opte pour un affichage full couleur et un ancrage enterré.

11 - Activités du CCAS

Rapport présenté par Mme Pascale ANSELMO, vice-présidente du CCAS

Information est faite des activités en cours du CCAS : organisation d'une chasse aux œufs pour les enfants dans le respect des gestes barrières, concours des nichoirs et mangeoires dont la remise des prix est reportée, installation de la boîte à livres rue de la gare, l'inauguration étant également reportée.

12 - Syndicat forestier des onze communes de Warcq

Rapport présenté par Mmes Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, déléguées

Le conseil est informé du projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Houldizy, sur des parcelles forestières appartenant au syndicat forestier.

13 - Horaires d'ouverture du bureau de poste de Tournes

Vœu concernant la réduction des horaires d'ouverture de la Poste

Après avoir pris connaissance des propositions de La Poste, en date du 7 avril 2021, portant sur une nouvelle réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture du Bureau de Tournes à compter du 1er septembre 2021, et sur une nouvelle organisation avec la création d'un emploi de facteur-guichetier,

Le Conseil Municipal de Tournes :

Réaffirme l'attachement de la municipalité au maintien d'un service public postal de qualité accessible à tous, et particulièrement aux personnes vulnérables, en situation de handicap ou âgées ;

Souligne le recul de la mission de service public induit par la réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture du bureau de poste de Tournes de 21h45 à 16h00 ;

Insiste sur le besoin d'une stabilité des horaires d'ouverture du bureau de poste de la commune.

14 - Projet de construction d'une salle de sports

Rapport présenté par Mme Aline HAPLIK, 1ère adjointe

Mme Aline HAPLIK informe le conseil municipal de l'avis défavorable donnée par la préfecture à la demande de subvention déposée par la commune au titre de la DETR 2021. Une demande d'audience a été faite auprès du Secrétaire Général de la Préfecture pour connaître les raisons de ce refus.

Cette décision conduit la commune à devoir revoir complètement son projet initial de salle omnisports. Quatre scénarios possibles sont présentés au Conseil, avec leurs points positifs et négatifs et les incidences financières prévisibles :

Le Conseil souhaite avoir un temps de réflexion avant de se déterminer sur le scénario à retenir. Il est décidé d'organiser une réunion informelle du Conseil pour traiter de ce sujet, le jeudi 22 avril 2021 à 20h00. Compte-tenu de l'importance de la décision à prendre, il est vivement souhaité que tous les conseillers participent à cette réunion.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Fait en Mairie de Tournes
Le 8 avril 2021

Pour le Maire empêché, la 1ère adjointe,

Aline HAPLIK